

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (UE) n° 878/2020 et au règlement (CE) n° 1272/2008
(Toutes les références aux règlements et directives de l'UE sont abrégées en un seul terme numérique)

Date de sortie : 1.2017
Date de révision : 12.2024
Version : 3.0

Mulcol® Multicollar Slim

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE L'ENTREPRISE/DE L'ENTREPRISE

1.1 Identifiant du produit

Nom commercial Mulcol® Multicollar Slim
Collier coupe-feu universel

1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale Moyens de protection contre l'incendie. Réservé à un usage industriel et professionnel.

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de l'entreprise Mulcol International
Promenade 75
5401 GM Uden
Pays-Bas
Téléphone +31 (0)118-726140
Courriel info@mulcol.com
Site internet www.mulcol.com

1.4. Détecteur d'alarme

En cas d'information toxicologique de contact d'urgence, tél. d'urgence 112.

Pour des informations non urgentes sur les poisons:

France, Centre Antipoison Toxicovigilance France, (+31) 01 40 05 48 48.

Belgique, Centre Antipoison Belgique, 070 245 245.

Suisse, Tox Info Suisse, 145 ou +41 44 251 51 51.

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement CE 1272/2008 (CLP)

Article non soumis à l'étiquetage ou à la classification des dangers.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (CLP)

Mention de danger Sans objet
Conseils de prudence Sans objet

2.3 Autres dangers

La manipulation et/ou le traitement de ce matériau peuvent générer une poussière qui peut provoquer une irritation mécanique des yeux, de la peau, du nez et de la gorge. Les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques lors de l'utilisation de ce produit.

Propriétés perturbatrices endocriniennes, résultats de l'évaluation PBT et vPvB :

Aucune donnée disponible.

SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

3.2 Mélanges

Caractérisation chimique

Produit de réaction du polyéther polyol et des isocyanates avec des additifs.

Ingrédients dangereux :

Ingrédient	Désignation	Contenu	Classification
N° CE : 203-615-4 CAS : 108-78-1	Mélatamine (SVHC)	< 5 %	Carc. 2; N° H351. Réimpr. 2 ; H361f. STOT RE 2 ; N° H373.

Texte intégral des déclarations H et EUH : voir section 16.

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (UE) n° 878/2020 et au règlement (CE) n° 1272/2008
(Toutes les références aux règlements et directives de l'UE sont abrégées en un seul terme numérique)

Date de sortie : 1.2017
Date de révision : 12.2024
Version : 3.0

Informations complémentaires : Contient les substances extrêmement préoccupantes (SVHC) suivantes qui sont incluses dans la liste des substances candidates conformément à l'article 59 de REACH : Mélatamine (niveau de préoccupation équivalent ayant des effets graves probables sur la santé humaine (article 57(f) - santé humaine) ; Niveau de préoccupation équivalent ayant des effets graves probables sur l'environnement [article 57, point f) - environnement])

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SECOURS

4.1 Description des mesures de premiers secours

En cas d'inhalation	Déplacer la victime à l'air frais ; Si nécessaire, prévoyez une respiration artificielle ou de l'oxygène. Dans l'événement de l'inconfort chercher un traitement médical.
Suite à un contact avec la peau	Changez de vêtements contaminés. Après contact avec la peau, laver immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau. En cas de réactions cutanées, consultez un médecin.
Après le contact visuel	Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau courante pendant 10 à 15 minutes en tenant les paupières à part. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer. Subséquemment Consultez un ophtalmologiste.
Après avoir avalé	Rincer bouche. Ne pas faire vomir. Obtenez immédiatement des soins médicaux.

4.2 Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

La manipulation et/ou le traitement de ce matériau peuvent générer une poussière qui peut provoquer une irritation mécanique des yeux, de la peau, du nez et de la gorge.

4.3 Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire

Traiter de manière symptomatique.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Agent extincteur

Agent extincteur approprié

Jet d'eau, mousse, poudre extinctrice, dioxyde de carbone.

Agents extincteurs qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité

Jet d'eau complet

5.2 Dangers particuliers découlant de la matière ou du mélange

Peut former des gaz et des vapeurs dangereux en cas d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers

Portez un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection pour protéger la peau et les yeux.

Informations complémentaires

Ne laissez pas l'eau utilisée pour éteindre le feu pénétrer dans les drains, le sol ou les cours d'eau.

SECTION 6 : MESURES DE REJET ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Évitez la production de poussière. Ne respirez pas la poussière.

Pour le traitement mécanique : Portez un équipement de protection approprié. Enlever les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser.

6.2 Précautions environnementales

Ne pas laisser pénétrer dans le sol, les plans d'eau ou les drains.

6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Reprenre mécaniquement, en le plaçant dans des récipients appropriés pour l'élimination. Nettoyage final.

6.4 Renvoi à d'autres articles

Se reporter en outre aux articles 8 et 13.

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (UE) n° 878/2020 et au règlement (CE) n° 1272/2008
(Toutes les références aux règlements et directives de l'UE sont abrégées en un seul terme numérique)

Date de sortie : 1.2017
Date de révision : 12.2024
Version : 3.0

SECTION 7 : MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

7.1 Précautions pour une manipulation en toute sécurité

Conseils pour une manipulation en toute sécurité

Fournir une ventilation adéquate et une évacuation locale au besoin.
Évitez la production de poussière. Ne respirez pas la poussière.
Pour le traitement mécanique : Portez un équipement de protection approprié.
Enlevez les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser.
Ayez une bouteille de douche oculaire ou un rince-œil prêt sur le lieu de travail.

7.2 Conditions de stockage en toute sécurité, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences pour les entrepôts et les conteneurs

Conserver dans un endroit frais et sec. Protéger de l'humidité.

Conseils sur le stockage des articulations

Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Respectez les instructions d'utilisation.

SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances ayant des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôles de l'exposition

Prévoir une bonne ventilation et/ou un système d'évacuation dans la zone de travail.

Équipement de protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire

Avec la formation de poussière, utilisez un masque anti-poussière.
La classe de filtre doit être adaptée à la concentration maximale de contaminants (gaz/vapeurs/aérosols/particules) qui peut survenir lors de la manipulation du produit.

Protection des mains

Gants de protection selon EN 374:1

Respectez les instructions du fabricant du gant concernant la pénétrabilité et le temps de percée.

Protection des yeux

Lunettes étanches selon la norme EN ISO 16321-1:2022.

Protection corporelle

Portez des vêtements de protection appropriés.

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Évitez la production de poussière. Ne respirez pas la poussière. Lors de l'utilisation, ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas.
Lavez-vous les mains avant les pauses et après le travail. Enlevez les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser.
Ayez une bouteille de douche oculaire ou un rince-yeux prêt sur le lieu de travail.

Contrôles de l'exposition environnementale

Voir « 6.2 Précautions environnementales ».

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (UE) n° 878/2020 et au règlement (CE) n° 1272/2008
(Toutes les références aux règlements et directives de l'UE sont abrégées en un seul terme numérique)

Date de sortie : 1.2017
Date de révision : 12.2024
Version : 3.0

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	État physique à 20 °C et 101,3 kPa : solide
	Forme : Mousse souple, élastique
Odeur	Aucune donnée disponible
Seuil d'odeur	Aucune donnée disponible
Valeur du pH	Sans objet
Point de fusion/point de congélation	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition	Aucune donnée disponible
Plage du point d'éclair/du point d'éclair	Sans objet
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible
Inflammabilité	Aucune donnée disponible
Limites d'explosion	Aucune donnée disponible
Tension de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité	900 à 1350 kg/m ³
Solubilité	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	Aucune donnée disponible
Caractéristiques oxydantes	Aucun

9.2 Autres informations

Informations complémentaires

Aucune donnée disponible

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Reportez-vous à la section 10.3.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse lorsqu'il est manipulé et stocké conformément aux dispositions.

10.4 Conditions à éviter

Protéger de l'humidité.

10.5 Matériaux incompatibles

Aucun connu.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux lorsque les réglementations en matière de stockage et de manipulation sont respectées.

Décomposition thermique

Aucune donnée disponible.

SECTION 11 : RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

11.1 Information sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques

Les instructions sont dérivées des propriétés des composants individuels. Aucune donnée toxicologique n'est disponible pour le produit en tant que tel.

Toxicité aiguë (par voie orale) : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

ATEmix calculé : >2000 mg/kg

Toxicité aiguë (cutanée) : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (UE) n° 878/2020 et au règlement (CE) n° 1272/2008
(Toutes les références aux règlements et directives de l'UE sont abrégées en un seul terme numérique)

Date de sortie : 1.2017
Date de révision : 12.2024
Version : 3.0

ATEmix calculé : >2000 mg/kg

Toxicité aiguë (inhalative) :

ATEmix Poussières/brouillards calculés :

Corrosion/irritation cutanée :

Lésion/irritation oculaire :

Sensibilisation aux voies respiratoires :

Sensibilisation cutanée :

Mutagénicité/génotoxicité des cellules germinales :

Cancérogénicité:

Toxicité pour la reproduction :

Effets sur ou via la lactation :

Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) :

Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée

Risque d'aspiration :

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

>5 mg/L/4h

Manque de données.

Manque de données.

Manque de données.

Manque de données.

Manque de données.

Manque de données.

Manque de données.

Manque de données.

Manque de données.

Manque de données.

Manque de données.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbatrices endocriniennes :

Aucune donnée disponible

Symptômes

La manipulation et/ou le traitement de ce matériau peuvent générer une poussière qui peut provoquer une irritation mécanique des yeux, de la peau, du nez et de la gorge.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Plus de détails

Aucune donnée disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Plus de détails

Aucune donnée disponible.

12.3 Potentiel bioaccumulatif

Coefficient de partage : n-octanol/eau

Aucune donnée disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Aucune donnée disponible.

12.6 Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune donnée disponible

12.7 Autres effets indésirables

Informations générales

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux souterraines, les eaux de surface ou les drains.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Numéro clé des déchets

08 04 10 = déchets de colles et de produits d'étanchéité autres que ceux mentionnés au point 08 04 09.

Recommandation

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (UE) n° 878/2020 et au règlement (CE) n° 1272/2008
(Toutes les références aux règlements et directives de l'UE sont abrégées en un seul terme numérique)

Date de sortie : 1.2017
Date de révision : 12.2024
Version : 3.0

Emballages contaminés

Recommandation

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.
Manipulez les colis contaminés de la même manière que la substance elle-même.
Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

SECTION 14 : INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR :

Sans objet.

14.2 Désignation officielle de transport ONU

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR :

Non restreint.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR :

Sans objet.

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR :

Sans objet.

14.5 Dangers environnementaux

Dangereux pour l'environnement :

La substance/le mélange n'est pas dangereux pour l'environnement selon les critères de l'ONU

Règlement type.

Polluant marin – IMDG :

Non

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur

Pas de marchandise dangereuse au sens de ces réglementations de transport.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de Marpol et au recueil IBC

Aucune donnée disponible.

ARTICLE 15 : RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législations en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Réglementations nationales – États membres de la CE

Autres réglementations, limitations et exigences légales :

Contient les substances extrêmement préoccupantes (SVHC) suivantes qui sont incluses dans la liste des substances candidates conformément à l'article 59 de REACH : Mélamine.

15.2 Évaluation de l'innocuité des produits chimiques

Pour ce mélange, une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise.

SECTION 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS

Plus d'informations

Libellé des phrases H des paragraphes 2 et 3 :

H351 = Susceptible de provoquer le cancer

H361f = Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus

H373 = Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Révisions du présent document

La révision qui a abouti à la version 3.0 a apporté des changements drastiques aux sections 1 à 16, mettant à jour le document pour être conforme à (UE) n° 878/2020.

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (UE) n° 878/2020 et au règlement (CE) n° 1272/2008
(Toutes les références aux règlements et directives de l'UE sont abrégées en un seul terme numérique)

Date de sortie : 1.2017
Date de révision : 12.2024
Version : 3.0

Abréviations et acronymes :

ADN : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
AS/NZS : Normes australiennes/Normes néo-zélandaises
Carc. : Cancérogénicité
CAS : Chemical Abstracts Service
CFR : Code des règlements fédéraux
CLP : Classification, étiquetage et emballage
DMEL : Niveau d'effet minimal dérivé
DNEL : Niveau dérivé sans effet
CE : Communauté européenne
FR : Norme européenne
EQ : Quantités exceptées
IATA : Association internationale du transport aérien
IATA-DGR : Association du transport aérien international – Réglementation sur les marchandises dangereuses
Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
Code IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses
MARPOL : Pollution maritime : La Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
OSHA : Administration de la sécurité et de la santé au travail
PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique
CESE : Concentration estimée sans effet
REACH : enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
Repr. : Toxicité pour la reproduction
RID : Réglementation relative au transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
STOT RE : Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée
SVHC : Substance extrêmement préoccupante
TRGS : Règles techniques pour les substances dangereuses
TSCA : Loi sur le contrôle des substances toxiques
vPvB : Très persistant et très bioaccumulatif

Avis au lecteur

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel des connaissances et sont destinées à décrire le produit à des fins de prescriptions en matière de santé, de sécurité et d'environnement uniquement. Il ne doit pas être interprété comme une garantie de performance technique ou d'adéquation à des applications particulières.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur des données et des échantillons testés par Mulcol International B.V. La feuille a été rédigée au mieux de nos capacités et en fonction de l'état des connaissances à ce moment-là. La fiche de données de sécurité ne constitue qu'une ligne directrice pour la manipulation, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des substances/préparations/mélanges mentionnés au point 1.

De nouvelles fiches de données de sécurité sont rédigées de temps en temps. Seules les versions les plus récentes peuvent être utilisées. Sauf indication contraire mot pour mot sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s'appliquent pas aux substances/préparations/mélanges sous forme plus pure, mélangés à d'autres substances ou dans des processus.

La fiche de données de sécurité n'offre aucune spécification de qualité pour les substances/préparations/mélanges en question. Le respect des instructions de la présente fiche de données de sécurité ne dispense pas l'utilisateur de l'obligation de prendre toutes les mesures dictées par le bon sens, la réglementation et les recommandations ou qui sont nécessaires et/ou utiles compte tenu des circonstances réelles applicables. Mulcol International B.V. ne garantit pas l'exactitude ou l'exhaustivité des informations fournies et ne peut être tenu responsable des modifications apportées par des tiers.

Cette fiche de données de sécurité ne doit être utilisée qu'au sein de l'Union européenne, de la Suisse, de l'Islande, de la Norvège, du Royaume-Uni et du Liechtenstein. Toute utilisation en dehors de cette zone est à vos risques et périls. Tous les droits de propriété intellectuelle sur cette feuille sont la propriété de Mulcol International B.V. et sa distribution et sa reproduction sont limitées.